



**lifolep**  
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

LIVRET de  
PRESENTATION

Rassemblements Nationaux

**Tir à l'arc & Sarbacane**



**6 Juillet 2025**

**CHÂTEAU-ARNOUX**

**20<sup>ème</sup>**

Rassemblement National  
Jeunes Tir à l'Arc

**13<sup>ème</sup>**

Rassemblement National  
Sarbacane



Fédération sportive de  
la ligue de  
l'enseignement  
un avenir par l'éducation publique



Toute une banque  
pour vous



# Circulaire d'organisation des rassemblements nationaux

2025

CHATEAU-ARNOUX – SAINT AUBAN (04)

## ~ SOMMAIRE ~

• Bienvenue :	page 3
• Accueil :	page 10
• Horaires :	page 11
• Restauration :	page 12
• Cadeaux – souvenirs :	page 13
• Renseignements complémentaires :	page 14
• Hébergements :	page 15
• Règlement tir à l'arc :	page 16
• Règlement sarbacane :	page 19
• Rappels et recommandations :	page 22

### « BIENVENUE »

**Château-Arnoux-Saint-Auban** est une commune française, située dans le département des Alpes-de-Haute-Provence en région **Provence-Alpes-Côte d'Azur (Région Sud)**.

Le territoire de la commune est densément occupé à l'époque antique.

Sa position favorable sur les rives de la Durance et sur une route fréquentée, motive l'implantation d'un château, nommé d'après l'un de ses premiers châtelains.

**Château-Arnoux** (Roche-Arnoux sous la Révolution) reste une simple commune rurale jusqu'au début du XXe siècle.

Sa situation loin des frontières, protégée des invasions par les Alpes, et dotée d'une liaison ferroviaire, motive l'installation d'une importante usine de fabrication d'armes chimiques dans le village de **Saint-Auban** pendant la Première Guerre mondiale en 1916, ce qui change son visage jusqu'à nos jours, près d'un siècle après.

Aujourd'hui, le nom de la commune tient compte de cette dualité, village médiéval d'un côté, ville industrielle de l'autre, avec la plateforme regroupant les usines *Arkema* et *Kem One*.

Le château, qui abrite actuellement la mairie, est classé de multiples fois.

En 1991, les deux villages, **Château-Arnoux** à l'Est et **Saint-Auban** à l'Ouest se sont regroupés pour ne former qu'une seule commune.

Ses habitants sont appelés **les Jarlandins & les Jarlandines**.

- Situation géographique -

**Provence-Alpes-Côte d'Azur (Région Sud)** est une région du **Sud-Est de la France**.

Elle est souvent désignée par l'abréviation **PACA**.

Sa préfecture de région est **Marseille**.

Après le décret du 2 juin 1960, la région **Provence-Côte d'Azur** est créée : elle comprend les départements des **Basses-Alpes**, des **Hautes-Alpes**, des **Alpes-Maritimes**, des **Bouches-du-Rhône**, du **Var** et du **Vaucluse**.

En 1970, **Provence-Côte d'Azur-Corse** devient **Provence-Côte d'Azur** à la suite de la constitution de la région Corse.

En 1976, elle est rebaptisée **Provence-Alpes-Côte d'Azur**.

Celle-ci recouvre une superficie de 31 400 km<sup>2</sup> et s'étend du Rhône à l'ouest à la frontière italienne à l'est.

La dénomination « **Provence-Alpes-Côte d'Azur** » est utilisée par le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, les organismes de l'État et de l'Union européenne.

En juin 2009, Michel Vauzelle, Président du Conseil régional, lance une consultation afin de rebaptiser la région, à la demande de plusieurs associations de promotion de l'identité Régionale qui rappellent que « Pacan » signifie « paysan » en provençal et jugeant que « Provence-Alpes-Côte d'Azur » est un beau nom, mais il est trop long et peu pratique.

L'acronyme **PACA** n'illustre ni la richesse, ni la diversité de ses territoires et de son patrimoine culturel exceptionnel. Il ne permet pas aussi de nommer ses habitants». Les termes « **Provence** » et « **Méditerranée** » se dégagent, laissant de côté « **Alpes** » et « **Côte d'Azur** », ce qui provoque la protestation d'élus des zones délaissées. Finalement, le projet est abandonné quelques mois plus tard et le nom de la région reste inchangé.

En 2018, elle est de nouveau rebaptisée **Région Sud**.

La **REGION SUD** Provence-Côte d'Azur-Corse est baignée au sud par la mer Méditerranée et limitrophe à l'est des régions italiennes de Ligurie et Piémont, dont elle est séparée par les Alpes du Sud.

Elle est bordée au nord par la région Auvergne-Rhône-Alpes et à l'ouest par le Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, le Rhône marquant la frontière régionale. La principauté de Monaco est une encoche côtière indépendante.

### ARRIVEE : Pour vous rendre à Château-Arnoux :

**En train :** Ligne SNCF depuis Marseille, Lyon, Paris...  
Gare de Château-Arnoux/Saint-Auban sur la Communauté de Communes.  
TGV : Gare d'Aix-en-Provence TGV

**En avion :** aéroport international de Marseille-Provence à Marignane. A 1h15 par autoroute.

**Principales distances**

Avignon	140 km	Marseille	130 km
Nice	180 km	Grenoble	160 km
Lyon	260 km	Paris	730 km
Genève	310 km	Milan	400 km



---

### « Le mot du maire de Château Arnoux Saint Auban »

Les activités sportives vont bon train sur notre belle commune et tout cela grâce à de nombreux bénévoles qui passent beaucoup de temps au service de tous.

Les Archers du Soleil, confirment leur qualité d'organisateur et leur souci du bien faire.

Je les remercie très chaleureusement.

C'est ainsi que je suis heureux d'accueillir les 2 rassemblements nationaux UFOLEP 2025 :

- Le 20<sup>ème</sup> rassemblement national jeunes de tir à l'arc
- Le 13<sup>ème</sup> rassemblement national jeunes et adultes de sarbacane

Ces 2 événements se dérouleront sur le week-end du samedi 5 et dimanche 6 juillet 2025 à l'espace José ESCANEZ ainsi que sur l'ensemble de la commune pour l'épreuve de tir à l'arc.

Cette manifestation va permettre à de nombreuses personnes venant de diverses régions de découvrir notre pays qui ne manque pas d'atouts.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bon championnat, de bons moments de partage en équipe, de belles flèches et de très belles performances à la hauteur de vos espérances !

**René VILLARD,**

Maire de Château-Arnoux-Saint-Auban

Conseiller départemental



---

## « Le mot du maire de L'escale »



Une fois de plus, l'association Jeunesse Sportive Escalaise « Les Archers du Soleil » accueille une compétition nationale de tir à l'arc et sarbacane.

Ces rassemblements nationaux UFOLEP sont une occasion de faire valoir la qualité de l'organisation et les compétences de l'équipe de Michel Doléon.

Provence Alpes Agglomération a positionné les sports de pleine nature au centre de sa politique de développement sportif et touristique. Il est vecteur d'intégration et de cohésion sociale et sources d'épanouissement personnel. Il encourage l'engagement et le dépassement de soi. Ce sont toutes ces valeurs que nous défendons au quotidien.

C'est avec un immense plaisir que nous accueillons l'ensemble des délégations départementales, et que nous les invitons à découvrir nos magnifiques paysages de haute Provence dans cet irrésistible Département.

Très bon nationaux à toutes et tous et vive le sport !

**Claude FIAERT,**

Maire de L'Escalé, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération.



---

### « Le mot du Président du Comité Régional UFOLEP SUD »



En mon nom et celui du Comité Directeur UFOLEP Région Sud,  
Nous sommes fiers et heureux d'accueillir dans notre belle Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

- Le 20ème rassemblement national Tir à l'Arc Jeunes ainsi que
- Le 13ème rassemblement national jeunes et adultes de Sarbacane

JE REMERCIE LE PRESIDENT DES ARCHERS DU SOLEIL, MICHEL DOLEON ET TOUTE SON EQUIPE DE BENEVOLES DE RELEVER CE CHALLENGE QUI, J'EN SUIS SUR, SERA UNE REUSSITE.

Le tir à l'arc et la sarbacane sont dans notre région des activités florissantes, présentes dans chaque département, soutenues par une commission technique investie et des associations dynamiques.

S'il existe une discipline hautement représentative des valeurs fondamentales de l'UFOLEP, et notamment celle du Sport citoyen et humaniste, celle de l'éducation par le sport, celle d'une vision du sport à dimension sociale pour répondre aux enjeux actuels d'accessibilité, de santé pour tous, de solidarité et d'engagement, nous pouvons dire avec certitude que le tir à l'arc et sarbacane sont des disciplines sportives fortement représentatives de toutes ces valeurs.

Même si la compétition est l'évènement rassembleur, elle n'en n'est pas l'ultime attrait : l'essentiel pour ces participants est de partager un moment de solidarité, de bienveillance et de fraternité, leur premier challenge est d'améliorer leur technique personnelle et à travers celle-ci accomplir un travail sur eux-mêmes pour devenir un être meilleur !

**Richard BERGAMINI**

Président Région Sud

**ufolep**  
TOUS LES SPORTS AUTREMENT  
REGION SUD - PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

### « Le mot de la Présidente du Comité Départemental UFOLEP 04 »

La Force de l'engagement, l'esprit d'équipe, la passion de la discipline résument trop brièvement ce club aux multiples qualités humaines et sportives.

Présidente de l'Ufolep 04, je suis heureuse et fière de connaître cette équipe talentueuse, soudée et bienveillante.

Et c'est un très grand honneur d'accueillir à nouveau sur notre terre des Alpes de Haute Provence une compétition d'ampleur nationale organisée sans faille par Michel DOLEON, ses coéquipiers et tous les bénévoles.

Ce Club reflète plus qu'honorablement les valeurs de l'Ufolep !

Je remercie chaque participant leur souhaitant plaisir et réussite ...!

**Marie-Sandrine HUGUES CONTE**

Présidente de l'UFOLEP 04



### « Le mot du Comité d'organisation des Nationaux 2025 »

Voilà un an que nous travaillons et préparons cet événement. C'est un vrai défi pour notre association que de porter à bout de bras cette organisation. Chacun de nous apporte sa pierre à l'édifice en fonction de son temps et de ses compétences. Nous souhaitons remercier tous les partenaires qui nous ont suivi, les communes, le département, la région.

Nous vous attendons les 5 et 6 juillet prochain sur la commune de Château Arnoux Saint Auban et nous ferons de notre mieux pour que vous passiez un agréable séjour dans les Alpes de Haute Provence pour ces Rassemblements National UFOLEP Tir à l'Arc jeunes et Sarbacane.



**MARC**



**ANITA**



**ALEXIS**



**ANNY**



**ERIC**



**SOLANGE**



**MARINE**



**RENE**



**AUDREY**



**MICHEL**



**VERONIQUE**



**JEROME**



**CHRISTOPHE**



**SANDRINE**



**ERWAN**



**ROGER**

### ACCUEIL :

L'accueil des participants se fera au Complexe Sportif des Lauzières à Château Arnoux.

(Coordonnées GPS Latitude : 44.084262 | Longitude : 6.004066)



**HORAIRES :** **Le samedi 5 juillet**

**GREFFE :** Ouverture de 14h à 19h

Chaque responsable de délégation nommément désigné sur le dossier d'inscription se présentera au greffe.

Il sera notre seul interlocuteur.

Il retirera et contrôlera les documents nécessaires au déroulement du week-end.

A partir de 14h : Accueil des délégations  
Vérification du parcours tir à l'arc par les responsables de peloton

15h30 Réunion des officiels pour la sarbacane

17h : Réunion des responsables de peloton tir à l'arc

19h30 : Repas au Gymnase des Lauzières

**Le dimanche 6 juillet**

**GREFFE :** Ouverture de 6h30 à 8h

*Marché des exposants et découvertes d'activités sportives toute la journée au complexe sportif*

Rassemblement Jeunes	Rassemblement Sarbacane
<p><b>!/ \ La liste des départs des équipes sera affichée la veille au Greffe</b></p> <p><b>De 7h00 à 9h00 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilité d'avoir des arrivées échelonnées suivant les horaires de départ des pelotons</li> <li>• Rendez-vous au Complexe Sportif des Lauzières</li> <li>• Appel et formation des pelotons</li> <li>• Contrôle du matériel et des <b>licences</b> par les responsables de peloton</li> <li>• Regroupement des pelotons contrôle du matériel et échauffements</li> </ul> <p><b>8h00 :</b> Départ sur le parcours des pelotons <b>1-2-3-4</b></p> <p><b>8h20 :</b> Départ sur le parcours des pelotons <b>5-6-7-8</b></p> <p><b>8h40 :</b> Départ sur le parcours des pelotons <b>9-10-11-12</b></p> <p><b>9h00 :</b> Départ sur le parcours des pelotons <b>13-14-15-16</b></p> <p><b>9h20 :</b> Départ sur le parcours des pelotons <b>17-18-19-20</b></p> <p><b>9h40 :</b> Départ sur le parcours des pelotons <b>21-22-23-24</b></p> <p><b>12h30 :</b> <b>Pause déjeuner obligatoire pour tous</b></p> <p><b>16h00 :</b> Fin des tirs échelonnés suivant heure de départ</p> <p><b>18h00 :</b> Allocutions des officiels Palmarès et récompenses Verre de l'amitié</p> <p><b>20h00 :</b> Repas</p>	<p><b>8h15 :</b> Rendez-vous au Complexe Sportif des Lauzières</p> <p><b>8h30 :</b> Echauffements</p> <p><b>8h45 :</b> Contrôle du matériel et des <b>licences</b></p> <p><b>9h15 :</b> Débuts des tirs sur blason (3 séries)</p> <p><b>A partir de 11h45 :</b> Repas pour les sarbatins et les accompagnateurs</p> <p><b>13h45 :</b> Débuts des tirs parcours sur cibles 3D Le parcours 3D est accessible aux personnes à mobilités réduites</p> <p><b>17h00 :</b> Fin des tirs</p> <p><b>18h00 :</b> Allocutions des officiels Palmarès et récompenses Verre de l'amitié</p> <p><b>20h00 :</b> Repas</p> <p><b>NB :</b> Selon la météo l'organisateur pourra inverser les tirs du matin et de l'après-midi et même proposer un tir 3D en intérieur</p>

### RESTAURATION :

#### Repas du Samedi soir : Repas chaud Au Gymnase des Lauzières (12.50€ /personne) :

Assortiment de 2 charcuteries (jambon cru et terrine de campagne)  
Avec salade verte  
Lasagne de bœuf  
Tarte multi-fruits  
Pain individuel

*Eau et café inclus - Boissons en supplément à régler directement sur place*

#### Repas du Dimanche Midi : Buffet froid au Gymnase des Lauzières

##### Panier repas pour les archers et accompagnateur sur le parcours

- Buffet froid : 12€ / Personne	- Panier repas : 8€ / Personne
<p>Taboulé à l'orientale 2 Tranches de rôti de bœuf Salade de tomates et mozza au basilic Tiramisu café Pain individuel Eau plate</p> <p>Café &amp; boissons en supplément à régler directement sur place</p>	<p>Sandwich Tranches Poulet Chips Fromage Compote Fruit de saison - Madeleine Petite bouteille d'eau</p> <p>Ravitaillement en eau sur le parcours</p>

#### Repas du dimanche soir : Repas chaud, Au Gymnase des Lauzières

14 € / Personne :

Feuilleté chèvre-épinards et  
Salade verte  
Cuisse de poulet rôti  
Gratin de courgettes  
Fromage  
Salade de fruits frais à la menthe  
Pain individuel

*Café inclus et boissons en supplément à régler directement sur place*

CADEAUX SOUVENIRS :

**Commandes et réservations sur GESTARC – ARCUFOLEP**



**20€**

Sac à dos 12 L 28x38x19 cm

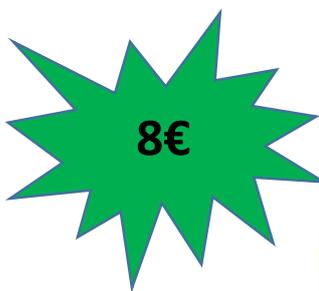


**7€**

Gourde Plastique 750ml

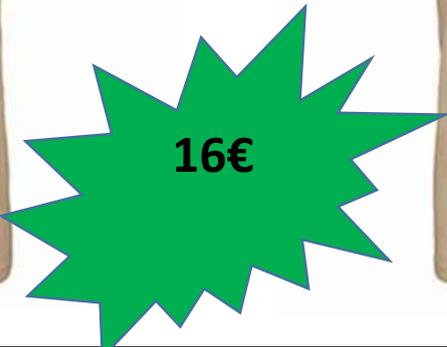


Sac Cotton «38x42cm



**8€**

**Taille : 5-6ans, 7-8ans, 9-11ans, 12-14ans, S, M, L, XL, 2XL, 3XL, 4XL,5XL (Impression numérique) Coton 150g/m2**



**16€**

### RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

#### Modalités d'inscription et de commande

L'inscription des compétiteurs, les commandes de restauration et d'objets souvenirs s'effectuent par les commissions techniques départementales sur le site « Arcufolep ».

Seules les personnes ayant un profil CTD peuvent faire les inscriptions.

La fiche récapitulative sera transmise avec les règlements (prestations et engagements) à votre délégation départementale qui effectuera un règlement global, **uniquement des prestations** à l'ordre de **Jeunesse Sportive Escalaise**.

(Les engagements étant facturés directement par l'échelon national)

Droits d'engagement individuel à verser à votre comité UFOLEP de votre département :

**Jeune : 8 euros      Adulte : 15 euros**

**RAPPEL** : Les équipes des différents challenges sont également à inscrire, à l'avance, via le site «Arcufolep».

Les Archers et les sarbatains détenteurs des trophées sont priés de ne pas les oublier.

**La date limite des inscriptions et des réservations est fixée au 6 juin 2025**

**LES CHEQUES OU VIREMENT DOIVENT ETRE EMIS PAR LE  
COMITE DEPARTEMENTAL DE VOTRE DEPARTEMENT**

**Les réservations ne seront prises en compte que si elles sont accompagnées d'un paiement (chèque ou virement) – Bien préciser le numéro de commande**

Chèque à l'ordre de : Jeunesse Sportive Escalaise

Les dossiers et les paiements des repas et des cadeaux sont à renvoyer à :

Jeunesse Sportive Escalaise  
Mme DOLEON Sandrine  
25 Rue Sainte Claire Deville  
04600 SAINT AUBAN

Pour toutes correspondances et renseignements complémentaires :

Les comités désirant faire un virement sont priés de faire la demande du RIB à l'adresse mail ci-dessous

Contact tel : Eric GALLIANO 06 06 51 35 76

Contact mail : [archersdusoleil@gmail.com](mailto:archersdusoleil@gmail.com)

[HEBERGEMENTS](#) : (Précisez que vous venez pour les nationaux UFOLEP)

### Château-Arnoux :

La Bonne Etape : Adresse : Chemin du Lac, 04160 Château-Arnoux, France

Tel : 09 70 73 00 67

Hôtel du Lac : Adresse : 12 Allée des Erables, 04160 Château-Arnoux, France

Tel : 04 92 64 04 32

### L'Escale :

Le Mas Saint André : Adresse : Quartier Saint-André, Route du stade 04160 L'Escale

Tel : 04 92 62 68 34

### Volonne :

Camping L'hippocampe : Adresse : Quartier La Croix, Route Napoléon 04290 Volonne

Tel : 04 92 33 50 00

### Salignac :

Camping Le Mas du Moine : Adresse : 43 route du village 04290 Salignac

Tel 04 92 61 40 43

### Sisteron :

Hôtel Ibis : Adresse : 1 allée des Tilleuls | Parc d'Activité Sisteron Nord, 04200 Sisteron, France

Tel : 04 92 62 62 00

Hôtel Le Tivoli : Adresse : 21, place René Cassin, Sisteron, France

Tel : 04 92 62 26 68

Grand Hôtel du Cours : Adresse : place de l'Eglise, 04200 Sisteron, France

Tel : 04 92 61 04 51

*L'équipe de l'office du tourisme est à votre disposition aux coordonnées ci-dessous afin de vous aider à trouver un logement*

*Mail : [tourisme@la-moyenne-durance.fr](mailto:tourisme@la-moyenne-durance.fr)*

*Tél. 04 92 64 02 64*

### REGLEMENT du Rassemblement Jeunes (parcours Chlorophylle)

Dans le cadre d'un parcours d'orientation pratiqué en équipe et organisé en pleine nature, le but du rassemblement jeunes est de combiner le tir à l'arc, la découverte de la nature, allié à un questionnaire culturel, afin de développer l'observation et l'esprit d'équipe.

### I – PARTICIPATION

Ce rassemblement est uniquement destiné aux licenciés jeunes à partir de 11 ans et jusqu'à 16 ans révolus. L'effectif maximum du rassemblement comprend **24** équipes départementales de 4 archers (hors équipes de la région organisatrice). Le quota d'équipes par départements est déterminé en fonction du nombre de licenciés jeunes du département déclaré lors du recensement.

### II - COMPOSITION DES ÉQUIPES

Les équipes sont composées de quatre archers représentant au minimum 2 catégories d'âge différentes.

Elles comprendront au minimum une féminine et un sans viseur.

Les équipes comprenant un second archer sans viseur se verront créditées d'un bonus de 50 points. Les équipes comprenant une seconde féminine se verront créditées d'un bonus de 50 points.

Les deux conditions étant cumulables.

Seul le second sans viseur et la seconde féminine donnent droit au bonus.

Les équipes sont ouvertes aux archers poulies dans les conditions suivantes :

- Un seul archer poulies par équipe.
- Les archers sans viseur seront comptés comme un archer classique.
- Les archers poulies avec viseur auront un handicap de 50 points.

Une dérogation (avec handicap) sera attribuée après examen par la CNS pour les départements ne possédant pas ou peu de féminines jeunes. Les demandes sont à déposer le plus rapidement possible auprès de la CNS qui statuera en s'appuyant sur les statistiques.

### III - PRINCIPE ET DÉROULEMENT

Le parcours est dit « d'orientation ». Un carnet de route est fourni à chaque équipe. Le parcours comprend 24 haltes à des distances inconnues comprises entre 7 et 16 mètres.

Les archers s'élancent sur le parcours par pelotons de deux équipes accompagnées d'un arbitre qui veillera à la sécurité, au bon déroulement des tirs, au marquage des scores, à la cohésion du peloton, en maintenant une ambiance conviviale. Le départ des pelotons se fait à un rythme régulier adapté à la configuration du parcours. Après chaque tir, lors du déplacement entre les cibles, l'arbitre pose les questions simultanément aux deux équipes composant le peloton, et en note les réponses.

Le maximum pouvant être totalisé par équipe est de 4000 points, décomptés comme suit :

TIR	QUESTIONS	ORIENTATION	TOTAL
3120	600	480	4200

Une pause restauration est obligatoire de 45 minutes entre 12h30 à 13h15, auprès de la cible la plus proche, tirée ou à tirer. Le panier repas sera prévu par l'organisateur.

### IV - DISTANCES ET BLASONS

Les distances sont inconnues :

- 12 cibles à courte distance comprises entre 7 et 11 mètres
- 12 cibles à longue distance comprises entre 12 et 16 mètres.

**Tous les archers tirent à la même distance quelle que soit la catégorie d'âge, seule la taille des blasons diffère.**

Le pas de tir est matérialisé par une ligne (tracée à la chaux, rubalise fixée au sol, piquets), permettant à plusieurs archers de tirer simultanément (au moins 1 archer de

chaque équipe tire simultanément). L'archer se tient les deux pieds en arrière de la ligne.

A chaque halte, chaque archer tire trois flèches.

Les cordons sont comptés à l'avantage de l'archer.

Les blasons, fournis par la CNS Tir à l'Arc, représentent exclusivement des végétaux (2 séries de 12 blasons différents).

Ils sont de tailles différentes en fonction de la catégorie d'âge et de la distance, et référencés comme suit :

**P** = Petits, **M** = Moyens, **G** = Grands

Catégories	Distances courtes (7 à 11 m)	Distances longues (12 à 16 m)
11/12 ans	M	G
13/14 ans et 15/16 ans	P	M

Le bas de ces blasons doit se situer à plus de 10cm du sol. La côte est mesurée à partir de la zone marquante la plus basse du blason.

Il n'y a pas de volée d'essai, mais des buttes d'échauffement sont placées à la disposition des archers avant le début de la rencontre.

### **RAPPEL**

**Pour des raisons de sécurité et d'équité entre les équipes, les accompagnateurs ne sont pas autorisés à se rendre sur le parcours**

### REGLEMENT du rassemblement national sarbacane

Le Rassemblement National Sarbacane totalise les résultats obtenus sur deux tirs différents :

- Un tir classique en salle
- Un tir en parcours sur cibles 3D animalières.

Il comprend un classement individuel par catégories, ainsi qu'un trophée par équipe.

### I – PARTICIPANTS

Le quota de sarbatins par département est déterminé en fonction du nombre de places disponibles dans la structure d'accueil et du nombre de départements déclarant l'activité lors des recensements annuels.

Le nombre total de participants est fixé par le Comité Directeur National, et se compose de 50% de jeunes (entre 11 et 16 ans), et 50% d'adultes (17 ans et plus).

### II – CATEGORIES

Les catégories sont au nombre de 14, liées au sexe et tranches d'âge.

JEUNES	11 / 12 ans Masculin et Féminin 13 / 14 ans Masculin et Féminin 15 / 16 ans Masculin et Féminin
ADULTES	17 / 25 ans Masculin et Féminin $\varnothing < 0.40$ 17 / 25 ans Masculin et Féminin $\varnothing > 0.40$ 26 ans et plus Masculin et Féminin $\varnothing < 0.40$ 26 ans et plus Masculin et Féminin $\varnothing > 0.40$

### III – DEROULEMENT

Le tir sur cible classique se déroule le matin, et le parcours sur cible animalière l'après-midi.

En fonction de la météo l'organisateur pourra inverser les tirs du matin et de l'après-midi et même proposer un tir 3D intérieur.

### 1) Tir Classique :

Trois séries de 10 volées de 5 traits sur blason classique tricolore de 3 zones, 2min30 par volée.

Distances de tir, Hauteur et diamètres des blasons :

11 / 12 ans	5 mètres	centre à 130 cm +/- 6%	3cm/6cm/9cm
13 / 14 ans 15 / 16 ans	7 mètres	centre à 130 cm +/- 6%	3cm/6cm/9cm
17 / 25 ans 26 ans et plus	10 mètres	centre à 145 cm +/- 6%	3cm/6cm/9cm

Pour la gestion du pas de tir, se reporter au chapitre du « tir classique » du guide d'utilisation et d'arbitrage de la sarbacane

### 2) Parcours 3D :

Parcours sur 16 cibles animalières en 3D, 3 traits à tirer en 1 min sur chaque cible. Chaque trait planté dans la zone définie et tracée sur la cible rapporte 10 points, soit un total maximum de 480 points. Le refus d'un trait compte zéro. Une photo de l'animal sera présente à tous les pas d'attente. Elle représentera l'animal et la zone marquante

Chaque peloton sera composé au maximum de 5 sarbatains, dont obligatoirement deux adultes.

Distances de Tir inconnues en fonction de la catégorie d'âge :

11 / 12 ans	Entre 4 et 6 mètres	Piquet Vert
13 / 14 ans 15 / 16 ans	Entre 6 et 8 mètres	Piquet Bleu
17 / 25 ans 26 ans et plus	Entre 8 et 12 mètres	Piquet Jaune

**Projectiles** : Seuls les projectiles de cibles (pointus) doivent être utilisés sur cibles, à savoir : traits clous, traits bois, papier. Les projectiles doivent être capable de se planter sans endommager exagérément la cible (au moins le temps d'une compétition) et permettre une précise évaluation des points réalisés. Le poids et la longueur des fléchettes sont libres. Le diamètre maximum autorisé de la pointe est de 5mm.

Un projectile ne doit posséder qu'une seule pointe. En cas de plantage d'un projectile dans un autre, son score est celui du projectile dans lequel il s'est planté même s'il touche au blason. Tout projectile avec une pointe aplatie est interdit (lancette, rasoir etc...)

### IV – CLASSEMENT

#### 1) Individuel :

La somme des résultats obtenus à chaque épreuve permettra d'établir un classement individuel par catégories d'âge et de sexe, soit un total de 14 catégories.

#### 2) Par équipe :

Un challenge par équipe, remis en jeu chaque année, sera attribué à l'équipe composée d'un jeune (11 à 16 ans) et d'un adulte (17 ans et plus) totalisant les meilleurs scores. La composition des équipes sera déclarée lors de l'inscription.

---

### RAPPELS ET RECOMMANDATIONS

#### CONTRÔLE DES LICENCES

**RAPPEL : Les licences sont obligatoirement contrôlées sur le pas de tir.**

#### TENUE ET COMPORTEMENT DES INDIVIDUS

Nous devons être un exemple pour les plus jeunes, notamment face à l'alcool. Si ces rencontres sont l'occasion de faire la fête, elles ne doivent pas être entachées par certaines dérives malheureusement constatées.

La présence de toute boisson alcoolisée est rigoureusement interdite sur le pas de tir. Les arbitres et responsables de peloton seront sensibilisés sur cette question lors de la réunion préparatoire, et des contrôles d'alcoolémie pourraient être effectués sur le pas de tir si des dangers étaient constatés.

#### RÈGLEMENTS FINANCIERS

##### DROITS D'INSCRIPTION

Rappel important : les chèques adressés directement à la trésorerie nationale par les associations, les CTD ou CTR ou les individuels ne sont pas acceptés.

Ces droits d'inscription sont facturés par l'Echelon National aux comités départementaux ou régionaux à l'issue des épreuves.

Droits à verser en individuel :

- Adultes : 15€
- Jeunes : 8€

##### INDEMNISATION

Seuls les jeunes sportifs sont indemnisés. Toutes les indemnisations sont versées aux Comités départementaux, à charge pour eux de les reverser aux ayants droits. Avec la nouvelle géographie des régions administratives, les règles d'indemnisation des sportifs jeunes sur les manifestations nationales ont été aménagées.

Ainsi tous les sportifs de 18 ans et moins en 2025 dont le chef-lieu du département d'appartenance est supérieur à 150km du lieu de la manifestation nationale seront indemnisés au taux en vigueur.

Le tarif du kilomètre / athlète est fixé (sur la base de la distance aller, trajet le plus court) quelle que soit la discipline (en sport collectif comme en sport individuel ou par équipe) du chef-lieu du département au lieu de la manifestation nationale :

- 0.05€ pour les participants jeunes à des manifestations nationales

Du fait de l'utilisation de « Gestarc », et de la possibilité de faire une extraction des inscrits et de leur mode de transport, il n'y a plus de feuille d'indemnisation à remplir.

### AMENDES :

AMENDES Absence de licence	Licence incomplète	Forfait Injustifié
Adulte : 31,00 euros	Adulte : 31,00 euros	Individuel adulte : 55,00 euros
Jeune : 16,00 euros	Jeune : 16,00 euros	Individuel jeune et enfant : 35,00 euros

### Sanction disciplinaire :

Toute association dont un membre fera l'objet d'une sanction disciplinaire (avertissement, exclusion...) devra verser une amende forfaitaire de 10,00 € (avertissement) et 25,00 € (exclusion) par licencié sanctionné.

Les participants ayant fait l'objet d'une amende pour licence manquante, incomplète ou irrégulière, ne pourront bénéficier d'une indemnisation que s'ils ont effectué le versement de l'amende infligée.

Les amendes et sanctions disciplinaires seront facturées par l'Échelon National à l'issue des épreuves aux comités départementaux d'origine des participants en fonction de l'état fourni par le responsable de la CNS ou du GTS.

En cas de forfait, aucune indemnisation ne pourra être versée au bénéfice de l'équipe ou de l'athlète défaillant.

En cas de forfait d'un officiel (prévu dans les règlements), au-delà de l'amende pour forfait injustifié, l'association ne pourra prétendre à la perception des indemnités de déplacement.

Remarque générale : Pour tous renseignements complémentaires, il est conseillé de consulter le règlement sportif.

## Quelques Rappels et Recommandations

### **Contrôle anti-dopage :**

Comme pour toute épreuve, un contrôle anti-dopage peut être effectué lors de la rencontre. Un local est prévu et sera indiqué



### **Flèches :**

Les flèches doivent être marquées sur le tube aux initiales du club et de l'archer. Elles doivent être identiques : tube, plumes, encoches (taille et couleur). Le changement des flèches au cours de la rencontre doit être soumis à l'acceptation de l'arbitre responsable du peloton



### **Equipement recommandé :**

Nous vous rappelons que la rencontre se déroule sur un parcours de pleine nature. Il est donc recommandé de bien s'équiper : chaussures adaptées, sac à dos (individuel ou par équipe), couvre-chef, vêtement de pluie, vêtements de rechange, crème solaire, bouteille d'eau...

Le club organisateur ne pourra être tenu pour responsable des vols ou dégradations qui pourraient être commis sur le site de la compétition.

Merci de respecter les lieux en utilisant pour vos déchets les containers et sacs plastiques qui seront mis à votre disposition tout au long du week-end.